L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 9 NOVEMBRE 1846.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal quotidien, une année d'avance.......$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance.......$6
L'abonné ne pourra cesser sa souscription sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles seront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilège des souscripteurs aux prix est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

POUR LA BALIZE.—(2 fois par semaine.)—Le paquebot à vapeur MOBIC, capt. T. Martin, réparé à neuf, et ayant de beaux emménagemens, partira chaque dimanche à 10 heures du matin, arrivera à la Balize le même soir, repartira de la Balize le lundi à 10 heures, et arrivera à la Nouvelle Orléans le mardi matin.

POUR LA POINTE A LA HACHE.
Le même bateau partira de la ville le jeudi à 10 heures du matin, et sera de retour le vendredi après midi.
D'après ce nouvel arrangement, les passagers arriveront à la Balize le dimanche soir au lieu de n'y arriver que le lundi matin comme précédemment. Pour fret ou passage, s'adresser à
9 nov A. LAROSE & Co., 71, Vieille Levée.

Paquebot de la ville et de Lafourche.—Le bateau à vapeur neuf ELISKA, capt J. G. Landry, commencera ses voyages réguliers à Baton Rouge tous les MERCREDIS matin, en partant de la Nlle-Orléans le mercredi à 10 heures du matin, à son retour il quittera Baton-Rouge le vendredi à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BEAUD & LANDRY.
3 nov—1an

PAQUEBOT REGULIER partant le dimanche matin pour VICKSBURG ET NATCHEZ.—Le vapeur MAGNOLIA, capitaine St. Clair Thomasson, partira pour les ports ci-dessus TOUS LES DIMANCHES à 10 heures précises et débarquera les passagers sur tous les points de la côte. Les familles qui désirent se faire débarquer sur la côte basse peuvent compter sur toute l'attention du capitaine Thomasson. THEOD. SHUTE agent
21 sept 41, Canal.

Paquebot du Bayou Sara.—La BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, ayant été entièrement réparée et arrangée dans un genre splendide, continuera ses voyages tous les dimanches et jeudis jusqu'à nouvel avis. Elle partira comme de coutume de Bayou Sara tous les mardis et vendredis.
Pour fret, dont elle reçoit en ce moment une partie, ou passage, s'adresser à bord ou à
P. A. CHAMPOMIER, Agent,
14 sep 46 1/2, Vieille Levée, près Conti.

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE.
No. 62, Vieille Levée, près l'encoignure St. Louis.
On se charge à ce bureau de faire remorquer des bâtimens allant prendre un chargement soit au haut ou au bas de la côte, et ce avec la plus grande promptitude et aux prix les plus modérés. Les armateurs et autres qui ont beaucoup de frêt à faire prendre sur leurs magasins d'entrepôt ou des habitations, trouveront leur intérêt de s'adresser au soussigné qui se chargera de faire transporter le long des navires tout ce qu'on voudra y faire embarquer. Ils gagneront considérablement sur les frais de transport sur des drays. Les marchandises mises à bord des bâteaux du soussigné peuvent être assurées à un taux excessivement bas.
ROBERT MURPHY,
11 mars No 62, Vieille Levée.

POUR NEW-YORK—Ligne de l'Union.—Le paquebot régulier, fin voilier AUBURN, capitaine N. P. Dirfee, est en chargement et partira pour le port ci-dessus. Pour balance du fret, ou passage ayant de magnifiques emménagemens, s'adresser à bord en face du poteau No 12, 2de municipalité, ou à
J. W. STANTON & Co.
7 nov Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Ligne de Paquebots de la Louisiane et de New York.—Le nouveau voilier GENEVA, capt Goodhue, reçoit maintenant son chargement et partira très incessamment. Pour fret ou passage s'adresser en face du marché aux légumes, ou à JAS. E. WOODRUFF,
27 oct 60, Camp.

POUR NEW-YORK.—Ligne de paquebots de la Louisiane à New-York.—Le navire paquebot fin voilier OSWEGO, capitaine Johnston, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes ou à JAMES E. WOODRUFF,
12 oct 60 Camp.

POUR BRASOS St-JAGO.—Passant la barre.—La goëlette fine voilière MARIE-LOUISA, prend son chargement et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis la rue St. Louis, ou à
9 nov A. LAROSE & Co. 71, Vieille Levée.

POUR LA HAVANE.—Le brick paquebot P. SOULE avantageusement connu, capitaine A. Delvaille, ayant tout son chargement engagé, partira positivement sous le port susdit le samedi, sept du courant. Pour un fret sur le pont ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
TROISGROS & LAMPRE,
3 nov 26, Vieille Levée.

POUR LA HAVANE.—Le brick SALVADORA, capt Labo, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le Picayune Tier, ou à JOHN ALEXANDER,
23 oct 98, Commune.

POUR RIO GRANDE—Débarquant à Matamoros, Burita et l'Embouchure—Le brick ORLEANS, capitaine Patterson, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance du fret ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à JOHN ALEXANDER,
98, Commune.
Les connaissements seront signés pour les lieux de débarquement ci-dessus mentionnés. 14 oct

POUR BELFAST.—Passage seulement.—Le navire JANE ROSS, capitaine Kennedy, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Il peut prendre quelques passagers à la chambre. S'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER,
6 nov 95, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire SOUTH CAROLINA, capitaine Chs. Piver, ayant la majeure partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER
5 nov 95, Commune.

POUR ANVERS.—Le navire CLINTON, capitaine Manson, ayant la majeure partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu.—Pour fret de 100 balles coton, ou passage, s'adresser à
5 nov JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

POUR BORDEAUX.—Le navire ROBERT PARKER capitaine Parsons, a besoin de 300 ou 400 balles coton, ou la valeur en fret léger, et pour passage, s'adresser à JENKINS & TIGLER,
3 nov 95 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier A. J. JUDAH TOURO, capitaine Nickerson, ayant engagé et à bord la plus grande partie de sa cargaison, partira sous peu. Pour fret ou passage (ayant de superbes emménagements) s'adresser au capitaine à bord, ou à JENKINS & TIGLER,
7 nov No 95, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier LIVERPOOL, capitaine McLellan, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE,
4 nov 93, Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot régulier, de 1ère classe, PAOLIONI, capitaine G. L. Rogers, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER,
4 nov 95, Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier de première classe, WALDRON, capitaine Chever, ayant près de la moitié de son chargement engagé, a besoin que de 1000 balles de coton pour compléter. Pour fret ou pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à JENKINS & TIGLER,
4 nov 95, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire SUNBEAM, capitaine Wilson, ayant la majeure partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 500 balles coton ou pour passage, s'adresser à LEWIS HALE,
5 nov 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire neuf et fin marcheur R. D. SHEPHERD, capitaine Marcy, ayant une partie de son chargement, partira sous peu.—Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER, 95, Commune.
Ce navire peut prendre des grains, de la farine &c.

POUR MARSEILLE—Le beau brick GLOBE, capitaine Hubert, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER,
4 nov 95, Commune.

Pour MARSEILLE—Le navire français de 1re classe MONTREDON, capitaine Taurel, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à AUG. MOLIER,
2 nov 69, St. Louis.

POUR LIVERPOOL—Le navire HEMDSEN, capitaine Bayson, partira sous peu. Il a besoin d'une partie de son chargement engagé et allant à bord. Pour fret de 300 balles coton ou pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier CLINTON, capt. Smith, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton, ou passage, s'adresser à
21 oct L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE—Le beau navire de 1ère classe NARRAGANSETT, capt. Dertebecho, ayant la majeure partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine, ou à
22 oct PIERRE POUTZ, rue de la Douane.

POUR LE HAVRE—La barque NARRAGANSETT, capt Dertebecho, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à P. POUTZ, rue Douane, ou à L. H. GALE, 93, Commune.

A FRETER pour un des ports de la Méditerranée, le brick fin voilier A. T. BARON PASCOTINI, capitaine Puglisel, de 200 tonneaux et de la contenance d'environ 900 balles de coton. S'adresser au capitaine à bord ou à REYNAUD, CUCULLU & Co,
7 nov 34 rue Tchapitoulas.

AUX NEGOCIANTS ET PLANTEURS.
LES soussignés, propriétaires de plusieurs goëlettes et bateaux à vapeur, offrent leurs services pour le transport de sucre, mélasses, &c.
Les négociants qui auraient des chaudières à sucre, des machines, des briques, du bois de charpente ou autres articles à faire parvenir sur les habitations, pourront effectuer avantageusement ces envois en s'adressant au No. 71, Vieille Levée.
Les embarcations des soussignés étant toutes très bonnes, les assurances pourront être effectuées à des primes réduites.
Pour plus amples informations, s'adresser à
A. LAROSE & Co,
Successeurs de Jacques Larose,
15 oct 71, Vieille Levée.

A LOUER.—A partir du 1er novembre prochain.—Les deux magasins No. [illegible] rue de la Nouvelle Levée, et maintenant occupés par MM. E. S. & C. S. Coffin, ayant deux étages à fumer les viandes (smoke-house) commodes et spacieuses, une grande cour, écurie, etc. S'adresser à EDW. SHIFF, [illegible]

A LOUER—Deux Magasins, situés rue de Canal, (Canal Street Row) près de la rue des Magasins, présentement occupés par MM. Quincy & Co. On peut en prendre possession le 1er novembre 1846.
8 sept L. A. & W. [illegible], [illegible] Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 9 NOVEMBRE 1846.

MEXIQUE.

Santa-Anna à San Luis de Potosi—Saisie d'une conducta.—Situation précaire du gouvernement—Dépêches interceptées.—Opérations de l'escadre américaine.

Les derniers journaux de Vera-Cruz qui aient été reçus en ville, vont jusqu'au 22 octobre dernier, et nous fournissent d'intéressans renseignemens. Les pièces d'abattement que nous avons signalé samedi dans la presse mexicaine, ont fait place à une sorte d'ardeur fébrile qui n'avait d'autre objet pour but que de stimuler le patriotisme des populations, ainsi qu'à dissimuler l'absence. La presse a répété de cœur qu'on ne veut pas dire que le peuple en ait fait autant; et les articles belliqueux ne sont pas ce qu'il faut en ce moment pour arrêter l'invasion américaine. Qui l'arrêtera? Sera-ce Santa Anna et la faible armée qu'il traîne à sa suite? C'est là ce que nous saurons bientôt.

Le généralissime s'était en effet mis en route pour le Nord vers les derniers jours de septembre; et il avait marché assez vite; car le 2 octobre, il était à Queretaro, et le 8 il entrait à San Luis de Potosi.—De la première de ces villes, il écrivait au gouvernement mexicain: "Le désastre que nous avons éprouvé à Monterey n'est pas aussi grand que je l'avais pensé d'abord. Nos troupes se sont retirées sur Saltillo, et ont déjà occupé les principaux points de la Sierra. Loin d'être découragées, nos troupes sont animées du plus grand enthousiasme. Les succès des Américains leur a coûté plus de quinze cents hommes. Notre artillerie était admirablement manœuvrée, et l'ennemi s'est imaginé, m'assure-t-on, qu'elle était commandée par des officiers français." Plus loin, parlant de lui-même, il ajoute: "Je vais, maintenant armer mon caractère de toute l'énergie qui m'est habituelle, et bientôt les Américains succomberont, ou j'aurai cessé de vivre." On retrouve toujours le "Napoléon du Nouveau Monde" dans toute la splendeur de sa vanité.

Santa Anna qui n'avait point ainsi dire point d'argent à son départ de Mexico, a trouvé un moyen d'en faire sur sa route! Il a rencontré une *conducta*; et sous prétexte qu'il était fort dangereux dans la situation actuelle d'expédier vers la côte de trop fortes sommes, il a mis la main sur celles que transportait la conducta. Ce n'était rien que un MILLIONS de piastres dont il s'est emparé de cette façon et pour lesquels il a engagé sa garantie.—Cette bonne aubaine l'aura mis à flot; et l'habile.... conquérant aura dû se moquer in petto des capitalistes qui avaient refusé la garantie du clergé.

Le fait était probablement connu à San-Luis de Potosi, lorsque Santa-Anna y est entré: car il a été accueilli par les autorités et les fonctionnaires, ainsi que par le peuple même, s'il faut l'en croire, avec les démonstrations les plus vives d'affection et d'espérance. Il a fait de San-Luis de Potosi le "quartier général de l'armée d'opérations, destinée à repousser l'injuste invasion faite dans la république par l'armée des Etats-Unis du Nord."

Tandis que tout semblait réussir ainsi à souhait à Santa-Anna, le gouvernement de Mexico avait fort à faire pour se maintenir et pour conserver la tranquillité dans la ville. Une vive inquiétude y régnait; des bruits alarmants y couraient à toute heure. Dans la matinée du 14 octobre, voici qu'on annonce que plusieurs bataillons de la garde nationale vont lancer un *pronunciamiento* qui déposera le général Salas, attendu qu'il vise à perpétuer son pouvoir et qu'il compte s'emparer des biens des commerçians; on ajoute que des divisions intestines minaient l'existence du cabinet et par suite du gouvernement. Le peuple s'effraie et s'agite; il accourt en foule autour du palais. Après plusieurs heures d'attente et d'anxiété, il voit paraître le général Salas, accompagné de Gomez Farias; le général rassure les assistans, les engage à se calmer et à rentrer chez eux, leur promettant de veiller sur eux. On se rassure et l'on rentre chez soi, pour ce jour là; mais ce n'est que pour en ressortir le lendemain plus inquiets et plus émus. Le señor Cortina, gouverneur du district fédéral, a prévenu, dit-on, les marchands qu'il ne peut plus leur garantir la sécurité de leurs biens. Nouveau tumulte, nouveau concours de peuple autour du palais; nouvelle apparition et nouvelles assurances du général Salas, toujours accompagné de Gomez Farias; nouvelle dispersion paisible de la foule. Ces mouvements tumultuaires sont excités, assure-t-on par les monarchistes, secondés en dessous main par le clergé; cependant au bout de deux jours, c'est à dire le 17 octobre, Cortina envoie sa démission; on a dénaturé ses vues et ses opinions, ses services ne peuvent plus être utiles, et il profite du retour de la tranquillité dans la capitale pour déposer son autorité. En même temps Réjon, ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, abandonne son portefeuille. Cette double démission est évidemment l'indice d'une situation extrêmement compromise. Mais pourquoi? mais comment? Et que doit-il en résulter pour le gouvernement actuel? Voilà ce que les journaux Mexicains ne savent pas ou ne veulent pas nous dire; ce que nous ne pouvons pas deviner.

Du reste au milieu des difficultés qui les entourent et de l'impuissance qui les paralyse, au milieu des revers mêmes qui les frappent, les généraux Mexicains conservent leur ton de confiance ordinaire. Ainsi Ampudia, le vaincu de Monterey, ose écrire au gouvernement: "Chaque moment qui passe, me confirme dans la pensée que nous avons gagné d'immenses avantages en combattant quatre jours de suite à Monterey. Depuis lors l'ennemi éprouve un grand respect pour le soldat Mexicain, et le sang Américain a coulé avec tant d'abondance, que *c'est des généraux de l'ennemi qu'est venue la suggestion d'un armistice de huit semaines*, qui désarme une grande partie de leurs troupes régulières." Cette conviction, soit dit en passant, paraît en général exister chez les Mexicains: "Les propositions d'armistice sont venues des Américains," disaient-ils; et ils ne figurent que nos officiers n'ont agi ainsi que parce que la majeure partie de nos troupes régulières ont été taillées en pièces.

On n'a pas oublié ces dépêches adressées au général Taylor et enlevées par les Mexicains entre Matamoros et Seralvo; les journaux Mexicains nous en font maintenant connaître le contenu. M. Marcy, tout en donnant des indications assez précises sur les projets ultérieurs du gouvernement sur le nombre des troupes qu'il comptait employer, etc., y demandait surtout l'avis du général Taylor sur beaucoup de points, entre autres sur les difficultés que le général pourrait rencontrer en marchant sur San Luis de Potosi; le secrétaire de la guerre paraissait vouloir s'en remettre sur les opérations ultérieures de l'armée d'invasion au jugement du vainqueur de Palo-Alto. M. Marcy n'est pas d'ordinaire si modeste, et il faut lui savoir gré de la déférence qu'il a montrée cette fois pour une véritable supériorité militaire. Cela pourra lui faire pardonner plus d'un acte d'outre-cuidance.

Si la confiance que témoignent quelques chefs Mexicains, est réelle, elle ne sera sans doute singulièrement ébranlée par le peu de succès que notre escadre vient d'avoir dans une nouvelle tentative qu'elle vient de faire contre Alvarado, où elle avait déjà si mal réussi une première fois. Il semble en vérité qu'une espèce de fatalité s'attache à cette entreprise.

L'attaque contre Alvarado a eu lieu le 15 octobre; dès le 13 au soir, l'escadre du Golfe, sauf les frégates *Cumberland* et *Raritan* avaient reçu l'ordre d'appareiller pour se rendre à l'embouchure de la rivière d'Alvarado, et l'attaque devait commencer le lendemain à la pointe du jour; mais par suite du mauvais tems elle fut remise au surlendemain. Les navires qui devaient y prendre part étaient le *Mississipi* le *Vixen* et le *McLane*, bâtiments à vapeur, les goëlettes *Bonita*, *Petrel*, *Reefer* et *Nonita*, ainsi que le cutter *Forward*. Le commodore Conner commandait en personne.—Une batterie mexicaine de six canons, un brick de guerre et des chaloupes canonnières défendaient la rivage.

Le matin du 15, en effet, l'escadre se trouva en vue de l'embouchure de la rivière; le Mississipi vint se placer de manière à menacer le fort du feu de ses gros canons, tandis que le Vixen, monté par le commodore lui-même, et le McLane, remorquant sous deux une partie de l'escadre, s'avançaient pour franchir la barre. Tous, en passant devant le fort, lachèrent leur bordée, mais sans lui faire grand mal, sauf la Forward qui envoya deux boulets dans le fort. Les canons à la Pexhans du Mississipi ne manquèrent pas plus plus leur but. Cependant le Vixen et les trois goëlettes qu'ils remorquaient, franchirent heureusement la barre et vinrent prendre position près du fort; mais le McLane, moins heureux, toucha en ce point contraire sa route. Le commodore, privé du plus de la moitié de ses forces, se trouva hors d'état de continuer l'attaque, et après avoir supporté pendant assez longtems le feu des Mexicains, il se décida à donner le signal de la retraite. Ce ne fut pas sans un profond désappointement que cet ordre fut reçu et exécuté.—Mais il n'y avait pas d'autre parti à prendre. Le commodore a fait preuve de beaucoup de sang-froid, de jugement et de courage; et le moment où il lui en a fallu le plus, était celui où il a donné l'ordre de la retraite. Du reste un rude échec pour lui que d'échouer encore une fois, mais les officiers et équipages qu'il avait sous ses ordres [illegible]. Un accident est venu entraver son [illegible] Lieutenant [illegible] d'Alvarado, [illegible] cependant les [illegible]. On assure qu'il va [illegible] se lui faut [illegible].

La [illegible]

L'EVENTAIL.—Il nous est passé sous les yeux dans ce pays bien des prospectus de journaux; mais rarement il nous est arrivé d'en voir un qui eût aussi bon air et aussi bonne façon que celui de l'Eventail. Il a paru hier et se précède que de huit jours le journal lui-même. Trois hommes d'esprit se réunissent pour nous donner une de ces feuilles légères et élégantes dont la France semble jusqu'à ce jour s'être réservée le monopole; une feuille qui dans une spirituelle causerie nous entretienne "gaîment" de théâtre et de politique, de modes et de sciences, de beaux arts et de littérature, en un mot de tout ce qui, à propos desquels les grands journaux s'expriment d'ordinaire à nous ennuyer "sérieusement." L'Eventail a donc droit à la faveur de tous ceux qui aiment la finesse et le bon goût littéraire. Son prospectus ne promet pas trop, et nous l'en louons; il ne demande pas beaucoup non plus, et nous l'en félicitons. Il nous dit modestement, au nom de MM. L. Siret, G. Soulierre et L. Pl. Canonge: "Nous nous efforcerons d'être utiles quelquefois, agréables de temps en temps, convenables toujours." Puis il ajoute, en s'adressant à celles qui doivent surtout faire son succès:

"Nous écrivons pour ces moments dont on peut faire bon marché, puisqu'on les appelle des moments perdus, pour ces minutes d'attente qui précèdent un plaisir, un bal ou un spectacle. C'est assez dire que nous comptons sur les bonnes grâces des Dames. Que notre EVENTAIL devienne le leur! Nous demandons pour lui une bien petite place entre son homonyme tout brillant d'or, de nacre ou d'écaille, et ces fleurs délicates qu'il serait bien temps de changer le nom; et la, qu'il y puisse cacher par fois les larmes, dit Mme de Girardin, où se glissent les regarder."

"Les Dames ne seraient être insensibles à un aussi gracieux appel: elles protégeront cette feuille qui leur est spécialement destinée. Nous en voyons bon nombre, et des plus charmantes, qui se sont déjà faites de zélées patronnesses de l'EVENTAIL.

HENRY HERZ a donné un premier concert à New-York; et sans s'être mis trop en frais d'annonces et de réclames, l'habile pianiste a attiré une foule considérable qui a paru fort enchantée de son talent.

Chronique du Locale.

COUR DU RECORDER GENOIS.—J. F. Laurent et J. B. Gosset, ce dernier homme de couleur libre, accusé d'avoir troublé le repos public, ont été envoyés pour dix jours à la maison de détention, à défaut d'acquitter une amende de dix piastres.
Charles Hickey, prévenu d'un délit pareil, a dû fournir la garantie d'usage.
James Murphy, accusé de s'être porté à des voies de fait sur la personne de M. Delery, sergent du poste du faubourg Tremé, a fourni caution pour répondre de sa prochaine comparution devant le Recorder Génois.

3ME MUNICIPALITÉ.—Un jeune taulâtre du nom d'Alexandre, appartenant à M. Bond, a été arrêté hier par la police de la 3me Municipalité, sous l'inculpation d'avoir soustrait à M. Jean Castaigne une montre en or, de la valeur d'environ $45. Alexandre, au moment de son arrestation, portait sur sa personne un véritable arsenal. En outre d'un pistolet chargé, il était encore muni de deux énormes poignards. Ce dangereux escleve, qui en fait de vols n'en est pas, dit-on, à son coup d'essai, comparaîtra ce matin devant le Recorder Baudin.

Le capitaine Auguste Bentell et le capitaine Milhaud, dont nous avons déjà mentionné l'arrestation, ont comparu samedi devant le Recorder Baldwin, sous l'inculpation d'avoir blessé à la main, d'un coup de pistolet une personne nommée Wilson. Bartels a été renvoyé par devant la 1re Cour de District, et Hilliard mis en liberté.

VOL PRÉSUMÉ.—Le lieutenant Ferrari, de la police de la 1re Municipalité, a visité hier une maison suspecte du faubourg Tremé, et y a découvert une malle contenant des objets que l'on suppose avoir été volés. La malle est déposée au bureau du Recorder Génois.

UN NOUVEAU BATEAU A VAPEUR.—Nous devons mentionner l'arrivée dans notre port, du bateau à vapeur *Elisha*, construit expressément pour la navigation du Bayou Lafourche. L'*Elisha* est commandé par le capitaine GUSTAVE LANDRY, jeune homme d'une exquise urbanité et recommandable sous tous les rapports. Avis au public voyageur.

MAINE—On dirait que décidément cet Etat veut devenir whig. A l'élection spéciale qui a eu lieu le 26 octobre dans les villes qui n'avaient pu faire aucun choix dans les épreuves précédentes, le résultat a été généralement en faveur des whigs; si bien que la composition actuelle de la chambre nous donne 93 whigs et 55 locofocos. Il y a donc de fortes probabilités que la législature sera whig, et que partant elle élira des whigs pour remplir les différentes magistratures d'Etat.

Une Convention des citoyens locofocos de la partie Nord-Ouest de l'Ohio a adopté dernièrement la résolution suivante qui peut se passer de toute espèce de commentaire:
"Résolu que nous ne soutiendrons jamais pour aucune charge d'honneur, de confiance ou de profit James K. Polk, James Buchanan, Th. H. Benton, John C. Calhoun, ou tout autre homme ayant consenti le règlement de la frontière d'Orégon sur la base du 49e de latitude Nord."

IOWA—Ce jeune Etat a tenu pour la première fois ses élections le lundi, 26 octobre; il avait à choisir un gouverneur, des membres du Congrès, une législature etc. Le résultat décidera en même temps du choix de deux sénateurs des Etats-Unis. Quelques journaux croient que les whigs triompheront de ce côté, comme ils l'ont fait en Floride et en Pennsylvanie.

WASHINGTON.—On lit dans la correspondance du *Courier* de Charleston du 31 octobre:
"L'élection de New-York absorbe presque l'attention publique. Tout le monde la regarde comme douteuse. Si M. Wright est réélu gouverneur, ce ne sera que par une faible majorité, ou pour mieux dire par une faible pluralité. Le vote des abolitionistes qui monte au moins le chiffre de dix huit mille, ne se portera ni sur l'un ni sur l'autre des candidats whig ou locofoco. Le candidat whig aura le vote des Anti-Renters que l'on élève à 20,000, ce qui est peut-être exagéré. On pense que les whigs emporteront l'Assemblée et la moitié de la délégation congressionnelle. Tout à maintenant que la ligne télégraphique soit en bon ordre pour le jour de l'élection.
"Le montant des fonds qui sont actuellement au Trésor, est de trois millions et demi; mais les demandes arrivent nombreuses et y font de larges brèches. Les dépenses excèdent maintenant les recettes, et de plus une bonne partie des rentrées se font en Bons du Trésor. Les trois millions de l'emprunt ne sont pas complètement couverts, mais ne tarderont sans doute pas à l'être. On a maintenant recours à un emprunt de cinq millions à six pour cent.
"Le président s'est décidé à appeler sous les drapeaux, un corps considérable de volontaires; et n'est au Sud qu'il compte principalement les demander. On pense qu'ils sont destinés à renforcer le général TAYLOR et à prendre part à l'expédition de Tampico sous le général PATTERSON. Tout porte à croire que l'on a abandonné le projet d'attaquer San-Juan de Ulua."

Emprunt des Etats-Unis.—On lit dans l'*Union* du 30 octobre:
"On verra que le département du Trésor a proposé un emprunt de cinq millions de piastres portant six pour cent d'intérêt par an, et remboursable au bout de dix ans. La loi en vertu de laquelle est faite cette proposition d'emprunter, limite le montant à dix millions de piastres que le gouvernement pourra émettre soit en bons du Trésor, soit en coupons d'emprunt; mais nous croyons que le chiffre n'en ne sera point dépassé. D'après la marche adoptée par le département du trésor, on s'apercevra que le gouvernement a l'intention de réaliser l'opération par une émission de cinq millions de Bons du Trésor et un emprunt de cinq millions seulement. Cet emprunt et cette émission, joints aux fonds qui se trouvent en ce moment dans le Trésor ainsi qu'aux produits des douanes et des terres publiques, suffiront amplement aux besoins du gouvernement."

La goëlette *Stranger*, partie d'Indian-Key le 7 courant, a été assaillie par l'ouragan du 12; elle a été démâtée et le 12 elle est allée se perdre sur des récifs qui se trouvent à environ 20 milles au nord de [illegible]. Les passagers et l'équipage ont été sauvés, mais le bâtiment et la cargaison ont été complètement perdus.

Tabacs.—L'administration des tabacs de France publie un avis par lequel elle fait savoir au commerce qu'il a été reçu au ministère des finances à Paris, des soumissions cachetées pour la fourniture des tabacs nécessaires à la Régie, savoir:
Le 23 décembre 1846, à une heure de l'après-midi.
1o De *deux cent mille kilogrammes*, de tabacs en feuilles de Kentucky, supérieur, de la récolte de 1846, conformes à un type;
2o. De *deux cent mille kilogrammes* de tabacs en feuilles de Kentucky, de la récolte de 1846, conformes à un type;
3o. De *huit cent mille kilogrammes* de tabacs en feuilles de Kentucky, inférieur, de la récolte de 1846, conformes à un type;
Le 23 janvier 1847, à une heure de l'après-midi:
4o. De *cinq cent mille kilogrammes* de tabacs en feuilles de Maryland, supérieur, de la récolte de 1846, conformes à un type;
5o. De *quatre cent mille kilogrammes* de tabacs de Maryland, de la récolte de 1846, conformes à un type;
6o. De *cinq cent mille kilogrammes* de tabacs en feuilles de la Virginie, de la récolte de 1846, conformes à deux types.
Nous pensons que ceux que pourrait intéresser cette fourniture, trouveront tous les renseignements nécessaires à [illegible] Consulat de France [illegible].

[illegible] AUGUSTIN [illegible]
[illegible] Vieille Levée.

A U détachement du [illegible] Maison, [illegible]
[illegible]

NOTRE FEUILLETON.—La publication des *Mémoires d'un Médecin* a été suspendue fort à l'improviste vers les premiers jours de septembre, par le journal français auquel nous empruntons cet excellent feuilleton. Il a donc fallu nous arrêter aussi à notre grand regret. Cette interruption que nos lecteurs maudiront sans doute, autant que nous, menace de se prolonger au moins quelques semaines; car Alexandre Dumas est parti pour l'Espagne à la fin de septembre, afin d'aller assister aux fêtes du double mariage de la Reine et de l'Infante, mariage dont il doit être pour la France l'historiographe officiel; et de plus la *Presse*, tout en promettant *prochainement* la suite des *Mémoires*, entame un roman en deux volumes qu'elle compte bien mener à bout avant de reprendre la publication désirée. Il faudra donc que nous fassions de notre mieux pour la faire attendre avec patience.

Nous tentons aujourd'hui un essai que nous devons voir accueillir avec quelque faveur; nous commençons, et nous achèverons en six numéros, la publication d'un opéra-comique, les *Mousquetaires de la Reine*. Cette œuvre, due à l'heureuse collaboration de MM. St.-Georges et Halevy, a obtenu un succès de vogue en France l'hiver dernier; et ce sera probablement la première nouveauté musicale qui paraîtra sur notre théâtre cette année. A part le mérite intrinsèque que peut posséder le *livret*, cette publication aura un véritable intérêt pour tous ceux qui suivent les représentations de la salle d'Orléans; car c'est dans les *Mousquetaires de la Reine* qu'ils seront appelés à apprécier surtout le talent des nouveaux artistes que M. Davis nous ramène. Après avoir publié ce livret dans le journal, nous le ferons paraître en brochure, afin de pouvoir l'offrir aux habitués du théâtre à un prix extrêmement minime et sous un format commode. Si ce premier essai n'échoue pas, si le public vient bien l'encourager, nous donnerons de la même façon les œuvres nouvelles les plus importantes, opéras, drames ou vaudevilles, qui seront représentés à l'avenir au Théâtre Français.

LES MOUSQUETAIRES DE LA REINE,
OPÉRA-COMIQUE EN TROIS ACTES,
PAROLES DE M. DE SAINT-GEORGES,
MUSIQUE DE M. HALEVY.

PERSONNAGES.
OLIVIER D'ENTRAGUES, } Officiers des Mousquetaires
HECTOR DE BIRON, } de la Reine Anne d'Autriche
Le Capitaine ROLAND DE LA BERTONNIERE, ancien officier de l'armée de Henri IV.
NARBONNE, ROHAN, GONTAUD, CREQUI, } Mousquetaires de la Reine.
ATHENAIS DE SOLANGE, BERTHE DE SIMIANE, } Demoiselles d'honneur.
La grand' Maîtresse des Demoiselles d'honneur.
Une Demoiselle d'honneur.
Le grand Prévôt.
Gardes de la Prévôté.
Masques.
Seigneurs et Dames de la Cour.
Pages et Trompettes des Mousquetaires.

La scène se passe à Poitiers, sous le règne de Louis XIII, un mois avant le siège de la Rochelle.

ACTE PREMIER.

Le théâtre représente le jardin du palais habité par le roi et la reine. Au fond, à droite de l'acteur, le pavillon des demoiselles d'honneur. On y monte par un perron. Plus au fond, à gauche, une allée de palmiers avec de grandes croisées donnant en face du spectateur. Le jardin est orné d'épaisses charmilles, de vases de fleurs et de statues; çà et là, de grands arbres, sous l'un desquels est un banc de gazon.

SCENE PREMIERE.

Au lever du rideau, des piqueurs et des gardes de la vénerie du roi, entrent en foule revenant de la chasse royale, ils déposent leurs armes et leurs équipements, sont suivis de valets chargés de gibiers.

CHŒUR.
Ah! le beau jour! la belle chasse!
Vive l'équipage du roi,
Et ses limiers de noble race,
Des bois la terreur et l'effroi!
Et les coursiers bruissant sous l'écume,
Et les accords
De nos piqueurs poursuivant dans la brume
Le cerf dix cors!

SCÈNE II.

Les mêmes, OLIVIER, NARBONNE, CREQUI, ROHAN, GONTAUD, CHAVIGNY, *et d'autres mousquetaires et officiers de la reine.*

OLIVIER, *entrant*
Ah! mes amis, il n'est pas sur ma foi,
De plus brillant plaisir que la chasse du roi!
AIR.
Voyez cette noble assemblée
Ardente et joyeuse, mêlée
D'écuyers, piqueurs et seigneurs,
Voyez le piqueur qui s'avance
Avec sa meute qui s'élance
Aux sons du cor de nos chasseurs!
Dans le cerf agile
En douces habile
En revers fertile
Rit de nos abois!
Le voilà le jeune,
Comme une ombre il passe
Sous la lueur de trace
Aux feuilles des bois.
Alors, à sa poursuite
On s'élance joyeux,
On s'anime, on s'excite,
On court à qui mieux mieux;
Pendant qu'au chasseur lutte
Avec son fier coursier,
L'autre fait la culbute
Au fond d'un noir bourbier.
Et, pendant tous ces *jeux*, image de la guerre,
Loin du regard d'un père ou d'un époux,
Sous le feuillage épais, un amant téméraire
De son bonheur surprend l'aveu bien doux!
La trompe sonne,
L'écho résonne,
Dieu l'on dirige
L'empereur signal!
Car, voici l'heure
Où le cerf pleure
Il faut au hallali
Instant fatal!
C'est la curée
Qu'on en a livrée,
Meute altérée
D'un sang fumeux!
Puis, la-victoire
Les chants de gloire
Telle est l'histoire
D'un jour fameux!
CHŒUR.
Ah! le beau jour! la belle chasse!
Vive l'équipage du roi!
Et ses limiers de noble race
Des bois la terreur et l'effroi!
Et les coursiers bruissant sous l'écume
Et les accords
De nos piqueurs poursuivant dans la brume
Le cerf dix cors!

SCÈNE III.

Les mêmes, HECTOR.

ROHAN.—Maintenant, Messieurs, à table!
TOUS.—A table! (*Ils vont se placer à une table à gauche, où une collation est servie.*)
HECTOR, *entrant.*—Comment! à table sans moi....
TOUS.—Hector de Biron!
OLIVIER.—Ah! çà, d'où vient donc notre camarade Hector de Biron!
TOUS.—Oui.... d'où vient-il donc?
HECTOR.—D'où vous devriez venir vous-mêmes..... Messieurs, les demoiselles d'honneur de la Reine n'avaient que des pages pour les aider à descendre de leurs haquenées, au retour de la chasse, j'ai servi de chevalier à plus de dix jolies filles, à moi seul....
ROHAN.—Il a raison! honneur au plus galant des mousquetaires de la Reine!....
HECTOR.—Ah! Messieurs, vous me flattez.... la fait est qu'il y a ville d'un tourbillon de plaisirs où nous vivions, il est permis de rêver un peu la cour!
OLIVIER.—Il a raison.... depuis que son Eminence le Cardinal de Richelieu a conduit leurs Majestés à Poitiers, en attendant le siège de La Rochelle, tous les jours parties de chasse, fêtes, tournois, carrousels....
GONTAUD.—Et le soir, danser des passe-pieds et des sarabandes avec les filles d'honneur de la Reine.... c'est à en mourir de joie, et de fatigue!
HECTOR.—Parle pour toi, mon gros Gontaud!.... quant à moi, je ne connais rien de plus charmant que notre existence en ces lieux.... Des triomphes, des fêtes, des femmes adorables.... le plaisir aujourd'hui, la gloire demain.... tout le monde y trouve son compte.... excepté les jaloux et les maris....
OLIVIER, *souriant*.—Oh! moi, je ne suis pas très redoutable pour eux....
HECTOR.—C'est juste!.... j'oubliais.... le sire Olivier d'Entragues, un modèle de sagesse, un saint, un [illegible] de la [illegible].... toujours triste, jamais [illegible], généreux et brave....
TOUS.—C'est vrai!
HECTOR.—Ce qui fait que malgré nos moqueries si différentes, je l'aime de tout mon cœur.... aussi.... et je me ferais tuer pour lui, s'il le fallait....
OLIVIER.—A charge de revanche!
CREQUI, à *Hector*.—Ce qui ne t'empêcherait pas de lui enlever sa maîtresse, s'il en avait une!
HECTOR.—Moi, Messieurs... jamais! je suis monstre.... mais j'aime le camp, comme vous.... mais je n'ai point d'âme ou dans le camp, comme votre ami.... lui enlever celle qu'il aimerait.... Ce serait un crime dont je suis incapable, et que je ne me pardonnerais toute ma vie!
ROHAN.—Voilà une morale digne du révérend père Joseph, l'âme damnée de Son Eminence.... si, un canonise notre commandeur, Monsieur de Biron.
HECTOR.—Monsieur de Rohan, Monsieur de Rohan vous amusez.... vous en aviez en bon coup, comme se rait lui [illegible]. (*mettant la main sur son [illegible]*)
ROHAN.—Oh! [illegible]....
OLIVIER.—Ah! çà, y songez-vous, messieurs mes camarades, et chacun de vous.... ou vous prendrez pour des railleries d'honneur.... comme mon digne ami, le capitaine Roland.
ROHAN.—Il a raison.... c'est comme! c'est un brave.... cela sent la Ligue d'une lieue!
OLIVIER.—N'importe, Messieurs.... c'est un brave que nous aimons.... le capitaine Roland.... un ancien brave, du temps du roi Henri.... tout habillé de guerre et de fer.... un respectable portrait de famille descendu de son cadre.... ineffaçable dans l'âme.... il était des [illegible] vingt ans....
HECTOR.—A qui le dis-tu!.... ce n'est pas en faveur de la [illegible].... et l'ambre de miel....
OLIVIER.—[illegible] cela qu'il te chante....
[illegible]

ment inséparable de sa personne, qu'on ne sait vraiment pas laquelle des deux est suspendue à l'autre!

SCENE IV.

Les mêmes, le capitaine ROLAND.

TOUS, *se levant et portant une santé.*
Au capitaine Roland!

ROLAND.—Merci, messieurs, bonjour!... (*à Olivier.*) bonjour, mon jeune ami!
HECTOR, *allant à lui et lui faisant un grand salut.*
Je présente mes civilités à Monsieur le capitaine Roland de la Bretonnière!
ROLAND, *sèchement.*—Prenez garde, monsieur de Biron!... l'excès de votre courtoisie a manqué briser la plume de votre feutre!
HECTOR.—Je serais loin de regretter une semblable bagatelle pour assurer de toute ma considération l'un des plus illustres braves de l'armée!
ROHAN.—L'ancien soutien de la ligue!
GONTAUD.—Le modèle des raffinés d'honneur!
ROLAND.—Raffiné, Messieurs!... c'était le beau temps que celui des raffinés... des duels tous les jours!
HECTOR.—Comment donc! mais c'était fort séduisant!
ROLAND, *avec feu.*—C'était magnifique!... un duel est une guerre à deux, où les combats se voient de près, face à face... fer contre fer, de sang pour du sang,... on ne risque pas là d'être tué honteusement par une balle de hasard ou le coup d'arquebuse de quelque rîtuod de soldat... on se mesure, on s'attaque, et l'on meurt convenablement, dans les règles, en gens qui savent vivre!
HECTOR, *galment.*—Le capitaine a raison, messieurs. Le siècle se gâte.... tout dégénère.... nous vivons en bourgeois de Paris.... le corps respectable des mousquetaires devient tous les jours moins querelleur!
OLIVIER, *riant.*—A preuve que nous moi, tout-à-l'heure, et pour ce moi, vous allez vous couper la gorge avec Rohan!
ROLAND, *vivement.*—Vraiment! si l'affaire n'était pas arrangée.... on pourrait....
HECTOR.—Merci, capitaine!.... la paix est faite et ce soir nous trinquerons ensemble, M. de Rohan et moi, au banquet de la reine.
OLIVIER.—A ce propos, messieurs, je vous annonce une bonne nouvelle.... sa Majesté la Reine a décidé que ce soir même, avant le bal, chacune de ses demoiselles d'honneur ferait choix d'un chevalier pour le tournoi royal et tout le temps des fêtes qui vont le suivre!
HECTOR.—Ah! Messieurs.... le joli bataillon que celui des demoiselles d'honneur de la Reine!
CREQUI.—Catherine de Pons!
NARBONNE.—Louise de Sabran!
HECTOR.—Mademoiselle de Solange! la nièce de Son Eminence!
GONTAUD.—La duchesse de Chaulnes!
CREQUI, *avec ironie.*—Allons donc.... Quarante-cinq printemps!
HECTOR, *riant.*—Sans compter les hivers!
[illegible], *de même.*—Si ses hivers sont des printemps....
HECTOR.—Et Berthe de Simiane, Messieurs!.... si vive, si décidée!
[illegible]—[illegible] la plus belle est mademoiselle [illegible]
[illegible]—Une beauté de madone, une [illegible] de Saint-Germain!
[illegible] que j'aime!
[illegible]—C'est vrai.... il y a mesure!
[illegible]—Mais vous voulez donc les [illegible]
ROLAND.—J'ai donné vingt coups d'épée et je me [illegible] à merveille!
OLIVIER.—Heureux qui les ont reçus!
ROHAN, *avec chaleur.*—Ils étaient tiéri.... de les recevoir.
NARBONNE.—La plus belle, je le soutiens, est Louise de Sabran.
HECTOR.—Non, Messieurs.... la plus belle est celle que j'aime.... je ne la nommerai pas, mais je me bats pour elle!
ROLAND.—Bravo!.... voilà de dignes sentimens de preux!
TOUS, *mettant l'épée à la main.*—En garde! en garde!
MORCEAU D'ENSEMBLE.—TOUS, *excepté Olivier*.
Ma belle est la plus belle,
Qui le nie a menti!
Mon poignard est pour elle,
Et mon épée aussi!
HECTOR.
A moi, ma beauté laide!
Allons, convenez sans
Que rien ne vaut ma dame,
On sinon, battons-nous.

SCÈNE V.

Les mêmes, BERTHE DE SIMIANE, *sortant du pavillon.*
OLIVIER, *voyant la jeune fille.*—Berthe de Simiane!
HECTOR, *galamment et allant à elle.*
....Hélas! bien à tort,
On se battait pour la plus belle!
Vous paraissez, Mademoiselle,
Sur les plus doux attraits nous sommes tous d'accord!
BERTHE.
Allons, Messieurs, point de querelle!
Il est un moyen bien plus doux
De prouver à toute la plus jaloux
Que votre belle est la plus belle....
C'est de rester toujours fidèle!
De ce projet que dites-vous?
Messieurs, Messieurs, l'approuvez-vous?
TOUS.
De votre avis nous sommes tous!
BERTHE.—*Cavatine.*
Ah! Messieurs,
Mon conseil est sage,
Suivez-le toujours,
C'est un doux présage
De tendres amours!
Pour moi quelle gloire,
Chevaliers courtois,
Si vous daignez croire
A ma faible voix!
Aux la constance
De nos anciens temps
Peut renaître en France
Au gré des amants!
HECTOR.—[illegible] vous prêchez bien!...
[illegible] Olivier.
[illegible]—On n'est pas plus jolie.
[illegible] vous que chacun voudrait donner sa vie.
BERTHE, [illegible]
Eh! quoi, Messieurs, si promptement
Vous suivez mon avis... et pourtant...
Reprise de la *Cavatine.*
Mon conseil est sage,
Suivez-le toujours,
C'est un doux présage
De tendres amours!
Pour moi quelle gloire,
Chevaliers courtois,
Si vous daignez croire
A ma faible voix!
Et si la constance
De nos anciens temps
Peut renaître en France
Au gré des amants!
ENSEMBLE.—CHŒUR.
La douce constance
De nos anciens temps
Va renaître en France
Au cœur des amants!
BERTHE.—Allons, Messieurs, plus de guerre entre vous... d'abord, c'est fort mal... et puis nous n'avons plus le temps de disputer... et les demoiselles d'honneur vont [illegible].
HECTOR.—J'ai bien peur que la querelle ne recommence pour être le vôtre!
BERTHE.—Non Monsieur.... je ne veux pas comme vous, qui avez la réputation d'être très querelleur, fort léger, fort infidèle, et ce qu'il y a de pis, amoureux de toutes les femmes!
HECTOR.—Jusqu'à ce qu'une seule me permette de l'être d'elle....
BERTHE, *avec malice.*—Hector qu'on a besoin de permission pour cela!... mais vous êtes trop volage... voyez votre ami Olivier... voilà un mousquetaire modèle... et qui serait constant, j'en suis sûre, s'il devenait jamais amoureux!
HECTOR.—Lui! il n'aime personne, j'en réponds.
OLIVIER, *souriant.*—Qu'en sais-tu pas!
BERTHE.—En revanche, vous aimez pour tout le monde vous, à ce qu'on prétend... mais je vous préviens qu'il y a une ligue entre toutes les demoiselles d'honneur, et qu'à moins de dix années de constance bien prouvée, bien établie... au reste nous comptons à la tête de la Conspiration, Athénaïs de Solange, mon amie fidèle, et moi!
OLIVIER.—Ah! mademoiselle de Solange en est aussi!
BERTHE.—Je le crois bien... c'est la plus sévère, la plus rigide de nous toutes!
HECTOR.—Prenez garde, Mademoiselle... nous avons peut-être déjà des alliés dans votre camp!
BERTHE.—Non, Monsieur, vous n'en avez pas, et vous en aurez, vous, moins que personne... à moins...
HECTOR, *riant*.—De dix ans de constance, n'est-ce pas!
BERTHE, *de même*.—Oh! quant à ça, si on était bien sûre.... on rabattrait peut-être quelque chose! (*On entend battre aux champs.*)
OLIVIER.—Messieurs, on bat aux champs!... voilà la cour de la Reine! aux armes!
TOUS.—Aux armes!
ROLAND, *sortant*.—Aux armes, Messieurs.... au plaisir, au [illegible]... (*Ils sortent tous ensemble, après avoir salué mademoiselle de Simiane.*)

(La suite à demain.)

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

DÉPARTS.
Navire Iowa, Parker, Havre, Bailey & Bancker
Steamer Galveston, Wright, Galveston, Jno Donnelly & Co
Brick [illegible], [illegible], [illegible]
Brick [illegible], [illegible], [illegible], A Keating & Co
Brick [illegible], [illegible], Troisgros & Lampre
[illegible]
Steamer Andrew Jackson, Robert, Cincinnati, Hyde & Oglesby
[illegible], Hyde & Oglesby

ARRIVÉS.
Navire Memphis, Butler, New York.
[illegible] Magnolia, Gray, Boston.
Brick [illegible], Matagorda.
Goel Delaware, Cordona, Pensacola.
[illegible]
Steamers North America, [illegible]
[illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE.—ROUVET, armurier et sellier.
LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il vient de transporter son magasin de Sellerie, et de voitures, de l'encoignure St. Louis et Royale, à la rue de Chartres, No 66, à côté du Tattersall.
Il profite de cette occasion pour annoncer qu'il vient de recevoir par le navire Taglioni du Havre, les objets suivants confectionnés avec le plus grand soin à Paris et qu'il vendra à des prix convenables aux acheteurs:
Selles françaises élastiques très fines, piquées;
do veau vernies, brunies et piquées;
do à la Hussarde, et espagnoles;
Brides très fines, piquées et non piquées;
do assortiment de toutes qualités;
Harnais pour bogy, tilbury et voitures à deux chevaux;
do extra fins pour attelage;
Un assortiment nouveau et complet de cravaches, fouets, éperons, et tout ce qui concerne la sellerie.
Un commerçant, qui depuis longtems s'occupe dans son négoce, l'établissement des réparations est mis à neuf des voitures, qu'il leur fera à prix très grand soin.
9 nov RAYMOND LABORDE, 66, rue de Chartres.

Nouvelle-Orléans, 8 novembre 1846.
AVIS.
LE Consulat espagnol a été transporté du No 73, rue Bourbon au No. 186 rue St Louis, où il restera ouvert de 9 1/2 heures du matin à 2 1/2 après midi. 9 nov—3

AVIS.—Le soussigné ayant renoncé sa place de juge, reprend la profession d'Avocat. Son bureau est au No 8 Exchange Row, encoignure des rues Canal et St. Charles. Il portera une attention spéciale aux affaires qui lui seront confiées pour être plaidées à la Cour du Troisième District, en la paroisse de Jefferson.
9 nov ISAAC T. PRESTON.

J. BERTRAND (ex-député shérif).
SE charge de toutes espèces de recouvremens, et de régler les affaires. Il fournira aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance les meilleures garanties.
S'adresser à son domicile, rue St. Claude, No. 211, entre Ste. Anne et Dumaine, ou de 9 heures du matin, à 3 heures de l'après-midi, au bureau du Jeffersonian, édifice de la Bourse St. Louis. 9 nov—1m

BARBIER ET COIFFEUR DEMANDÉ.
ON a besoin d'un ouvrier barbier et coiffeur et d'un jeune homme comme apprenti. S'adresser encoignure Bienville et Chartres. 9 nov

AUX PEINTRES—Récemment reçu et à vendre, de la première venue de la manufacture d'Allemand, [illegible] Improved Patent Paint Mills.
WHEELER & ALLEN,
9 nov—3 98 Vieille Levée

AUX HABITANS SUCRIERS—Un ingénieur ayant beaucoup d'expérience et se trouvant par accident hors d'emploi, désire trouver à s'employer pour faire une récolte.
S'adresser par lettre déposée à la poste dirigée [illegible]. 9 nov—1

EPICES [illegible]—140 sacs muscades, poivre, gingembre, &c, en débarquement du navire Memphis et barque Jane & Williams, à vendre par
9 nov ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

VIN—50 quarts pipes Porto de bonne qualité, en débarquement du navire Memphis, à vendre par
9 nov ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

AUX MAITRES DE BILLARDS.
ON trouvera toujours au magasin du soussigné, l'assortiment le plus complet d'ARTICLES DE BILLARD, dans le plus nouveau goût, et notamment un dépôt de la fabrique de Paris de BANDES ELASTIQUES perfectionnées en caoutchouc dans les dimensions les plus convenables pour ce pays. Aussi: nouvelles tables de conception très magnifique le tout au prix le plus modéré de la place. P. LEVESSIER,
9 nov—20 76, Chartres.

MARCHANDISES REÇUES.
Aux Marchands de la Levée et de la Campagne.
LOISON & SILVESTRE viennent de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment complet des articles suivants: chemises coton, devants en toile à petits plis à $7 25, 50, $12 50, $15, et au-dessus la douzaine; chemises de coton blanches, jolis dessins; chemises en batiste épais et à côtes, faites, ouvrées et soie, caleçons en coton, et en laine, [illegible] coton écru et bleu, épaisses et extra fines; [illegible] laine, mérinos, anglais, d'agneau Vegogne, etc.; gants coton, soie, laine; mouchoirs batiste; [illegible] en coton; cravates longues [illegible] à $7, 25 et 28 la douzaine; cravates et écharpes royales, satin, [illegible]; foulards [illegible] et anglais; foulards avec le portrait du général Taylor, ceintures, [illegible] bretelles américaines, [illegible] fines, bretelles de toutes les genres à très bas marché, pour les ordres; mouchoirs batiste [illegible] qualités, bourses en soie [illegible] en [illegible] couleurs, gris et noirs; cols en satin, de [illegible], à boutons, [illegible] coton par caisses; 18, 20 et 25 [illegible] qualité supérieure.

AUX TAILLEURS ET CONFECTIONNEURS.
Draps noirs extra large et fin, à bon marché; drap bleu pour paletots, à bon marché; casimir français, de couleur, à bon marché, draps de laine, noir fin et extra fin, serge noire pour doublures, [illegible] serge noire bon marché pour confection [illegible] anglais et soie à coudre.

AU DETAIL.
Un assortiment complet de [illegible] dans tous les prix; paletots français doublés soie, à bon marché, pour soirées; gilets satin, soie, cachemire, laine et [illegible] drap noir, pantalons satin de laine, etc. etc. etc.
LOISON & SILVESTRE,
9 nov 36 rue de Chartres.

BOTTES Françaises—1 caisse, 20 paires de bottes françaises, à vendre pour clore une consignation par
LOISON & SILVESTRE,
9 nov 36 rue de Chartres.

ARGENTERIE Galvanisée—Un assortiment toujours complet de couverts, cuillers à soupe et cuillers à café galvanisées au procédé de Ruolz & Elkington, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
9 nov 36 rue de Chartres.

MARCHANDISES Liquides pour clore—30 douzaines vin de Bourgogne des premières marques; 10 paniers champagne, [illegible] commission.
Absinthe suisse de Pontarlier.
Eau de fleur d'oranger et de roses, en dames-jeannes.
Saucissons [illegible], capres et cornichons; savon de Marseille; bougies, crème de [illegible], en boîtes de 30 mille, huile d'olive, 24 onces, de [illegible]; eau de Cologne de Farina; liqueurs ordinaires assorties en bouteilles, demi et quart de bouteilles; curaçao, kirsch, et marasquin supérieur; vin de Vermouth de Turin, eau de Cologne, différentes qualités, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
9 nov 36 rue de Chartres.

Marchandises Sèches.
LE soussigné a reçu par les derniers arrivages du Havre, New-York et Philadelphie, un grand assortiment de marchandises convenables pour la saison, et parmi lesquelles se trouvent les articles suivans:
Indiennes françaises en couleur et dessins à la mode.
Dito do gros bleu deuil et demi deuil, dito Anglaises et Américaines en couleur, à petits et grands dessins, dito dito pour deuil et demi-deuil, dito toques françaises, [illegible] bleu et rouge pour meubles, dito dito [illegible] pour meubles;
[illegible] coton pour rideaux, Bordures d'indienne [illegible] meubles.
Cachemires d'Ecosse et mousseline de laine dessins nouveaux; mousseline de laine et barége pour deuil et demi deuil, et mousseline unie et en couleur, français et anglais;
[illegible] en couleur;
[illegible] à double largeur;
Tables, [illegible] noirs dito dito;
Satines unis, noirs, blancs et en couleur;
Soieries noires, blanches et en couleurs;
Foulards unis et à rayures et en couleur;
[illegible] blanc, [illegible] de ciel;
[illegible] soie, à raies et à carreaux;
[illegible] noirs et en couleurs;
[illegible] de soie à raies et à carreaux (nouveauté);
Velours à carreaux, satins noirs et façonnés, et cachemire pour gilets; Velours façonnés et coton noirs;
[illegible] laine pour tailleurs;
[illegible] Thibet et mousselines de laine, châles de [illegible] carreaux et brochés;
Châles 4, 5, 6, 7 et 8/4; [illegible] et mousseline de laine brodés; dito 5, 7 et 8/4 dito de satin, noirs et en couleurs;
Cravates, pointes et écharpes en velours, soie, cachemire et mousseline de laine pour dames;
Voilettes et écharpes en dentelles noires et blanches;
Echarpes de soie, cachemire et barège;
[illegible] et écharpes satin noir, et en couleur pour hommes, dito gros de Naples noir et de fantaisie;
[illegible] brodés;
[illegible] mousseline brodée;
Mouchoirs de mousseline, batiste et jaconats, unies et brodées; [illegible] mousseline, batiste et jaconats brodés, et à rivière; Entredeux batiste, jaconats et mousseline brodée, festons mousseline et jaconats brodés;
Draps français et anglais, noirs, bleus, et en couleur, Bretelles [illegible] Valenciennes; Mirecourt, point de Paris et autres, dentelles et entredeux imitation Valenciennes, [illegible] et filet uni et à petit dessins;
Bobinet tul blanc et noir, uni et moucheté;
Gaze lisse et crêpe noir;
Voiles et [illegible] de crêpe lisse pour deuil;
Toiles d'Irlande, de Paris et Bretagne:
dito do 5, 8, 9, 10 et 12/4, à draps.
dito Crétonnes 5, 6 et 12/4 do.
[illegible] pour nappes et serviettes;
Nappes et serviettes damassées;
Nappes écrues, damassées et ouvrées,
Serviettes ouvrées et ouvertes en couleur;
Tapis de table, pour pianos et pour tables,
[illegible];
[illegible] françaises, à raies et à carreaux, [illegible];
[illegible]
[illegible] CH. A. [illegible], 39, rue de Chartres.

Le nouveau et superbe stock d'ARTICLES DE FOND et de FANTAISIE DE NORMAN, pour les années 1846 et 1847, est actuellement offert à l'examen du public. Cet assortiment d'un goût recherché, comprend des articles utiles et d'agrément, et est le plus étendu qui ait été importé directement de Londres. Voici les principaux articles:
PAPIER pour notes et enveloppes, d'un nouveau goût, pour bals, parties, noces, invitations, &c. &c., avec des pains à cacheter convenables.
ALBUMS, d'un style tout nouveau et de dessins très riches.
SECRETAIRES POUR DAMES, de cabinets, &c. à la Victoria et autres genres.
PORT FOLIOS—Mosaïque Perle, Papier mâché &c. &c.
[illegible] "nec plus ultra" doubles et simples, de [illegible].
[illegible] des plus riches modèles.
[illegible]—D'un nouveau genre.
[illegible], nouveaux genres.
Cadeaux et Cartes parfumés.
[illegible] et couteaux d'ivoire, en grande variété.
[illegible] d'un genre élégant, &c., &c.
[illegible] dames et messieurs qui désireraient acheter de jolis objets, sont respectueusement priés de venir examiner cet assortiment, les articles étant du reste offerts à des prix bien modérés. B. M. NORMAN,
9 nov—3 (Libraire et Fournisseur de bureau), 16, Camp.

BAUME DU Dr. ALLEN.—Les simples dont se compose ce baume sont depuis longtemps réputés par leur propriété [illegible]. Après de longues expériences le Dr. Allen a été à même de produire par leur combinaison, un baume efficace pour les cas de consomption, d'affections pulmonaires, et toute autre [illegible] des poumons. On peut voir des certificats sur son envoi. Au No, 59 rue [illegible].

[illegible] de Kohnstock est le plus [illegible] administrer aux enfants. Il n'est [illegible] ne peut affecter aucunement [illegible] même lorsqu'il y a absence [illegible]
[illegible] un nouveau procédé rend ferme [illegible] et les [illegible] qu'une fois par an. En vente au No 59, rue [illegible].

Les consignataires des colis ci-après désignés, consignés à ordre sur le navire Magnolia, de Boston, voudront bien se faire connaître au commis préposé au débarquement, autrement ces marchandises seront envoyées aux magasins publics, à leurs frais et risques: un colis marqué [illegible] R., des peaux de mouton B & B. des nos, [illegible] Warren. L. H. GALE,
5 nov 93 Commune.

Le navire MAGNOLIA, de Boston, est en déchargement en face des Magasins Rouges de la Troisième Municipalité. Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises à la Levée.
9 nov L. H. GALE, 93 Commune.

La barque JANE E. WILLIAMS, de New York, est en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. JAS. E. WOODRUFF,
6 nov 60, Camp.

Les consignataires des marchandises ci-après et consignées à ordre sur la barque Jane E. Williams, de New York, sont priés de faire connaître leurs résidences de commerce de la levée, ou du débarquement en face du marché, autrement ces marchandises seront envoyées aux magasins publics, à leurs frais et risques, savoir E J 2 pipes genièvre, 4 demi dito brandy 10 caisses liqueurs.
6 nov JAS. E. WOODRUFF, 60, Camp.

Ni le capitaine ni les consignataires du brick italien BARON PASCOTINI, venant de Bordeaux, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage.
REYNAUD, CUCULLU & Co.
5n 34, Tchoupitoulas.

Le brick Le BARON PASCOTINI est maintenant en déchargement vis à vis la halle à la viande, et les consignataires sont priés de faire leurs entrées dans les cinq jours qui suivront, faute de quoi leurs marchandises seront emmagasinées pour leur compte.
REYNAUD, CUCULLU & Co,
5nov 34, Tchoupitoulas.

Le navire JAVA, capitaine Perry, de Liverpool, est actuellement en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la levée, autrement elles seront emmagasinées aux magasins publics. JAS. E. WOODRUFF,
5 nov 60 Camp.

LÉGION DE LA LOUISIANE.
REVUE D'INSPECTION.
CONFORMEMENT à l'ordre du Brigadier Général commandant la Légion, le régiment d'infanterie prendra les armes vendredi 27 novembre courant à 3 heures précises de l'après midi, afin d'être passé en revue sur la Place d'Armes.
Les capitaines de compagnie sont requis de passer leurs ordres en conséquence.
Par ordre du major Justin Durel,
9 nov ANT. DUBUC, adj. Maj.

PIQUILLO ALLIAGA ou les Maures sous Philippe III, par Eugène Scribe.—Ouvrage complet formant 15 livraisons de la Semaine littéraire, en vente à la librairie de
9 nov Vve. HEBERT, 146, Chartres.

HOTEL D'ORLEANS.
Rue de Chartres, 251, entre St Louis et Toulouse.
AVE. GEORGES a l'honneur de prévenir ses pratiques, ses habitués et le public en général, qu'elle tient toujours cette Etablissement, qui vient d'être entièrement remis à neuf, et que l'on trouvera, comme par le passé, aux prix les plus [illegible].
Un pension se procurer des appartements, pension complète depuis $1, $1 25 et $1 50 par jour, et aux mois depuis $20 jusqu'à $35. Elle prend les pensionnaires pour le déjeuner et le dîner, ou le dîner seulement et fait servir en ville. 5 nov—1m

A VENDRE en débarquement du navire français Noel, de Cette et Marseille, situé en face du marché à la viande.
535 barriques vin rouge, St-Gilles,
50 do do Langlade
14 do do St-Chef,
30 do do St-George,
50 do vin blanc de Cette
200 barils do.
25 do Madère
250 paniers huile de Pignolet et de Sue;
120 caisses de diverses marques;
25 paniers do [illegible] bouteilles, de Pignolet;
[illegible] caisses huile vierge, de J. Piquet
120 do [illegible]
107 paniers bouteilles vides
25 caisses absinthe de Sauvajol Bruneton
8 do muscat-Frontignan vieux
[illegible] bouchons réguliers et pointus en balles et ballots de diverses contenances.
25 caisses marmelade d'abricots et de prunes;
40 do [illegible] et cornichons;
40 do de [illegible]
40 do marasquin en flacons et [illegible];
75 do liqueurs fines et superfines;
35 do fruits à l'eau-de-vie
120 paniers anisette fine et superfine.
40 balles amandes à la dame
50 caisses eau de fleurs d'oranger
Amandes en sacs, douces et amères en jarres;
Graines pour oiseaux;
Champagne de diverses marques, &c. &c.
6 nov MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St-Louis.

EN débarquement et en magasin
200 sacs vieux café Java, 20 balles café Moka,
200 sacs café d'Afrique,
250 boîtes, caisses et demi caisses thé fin, noir, impérial, poudre à canon, Hyson et Young Hyson,
150 boîtes [illegible], 20 caisses fromage ananas,
100 caisses [illegible] de Gilbert, 100 do cornichons,
100 caisses [illegible], 50 idem Jodd Patent,
[illegible] caisses savon Winchester,
25 pipes excellent vieux vin de Madère,
100 quarts pipes vin de Porto, 50 do de Xerès,
[illegible] pipes eau-de-vie Bazerac, Otard, Dupuy & Co, Seignette, Henneßey, Castillon, et J. J. Dupuy.
20 poinçons rum de la Jamaïque, à vendre par
PETERS & MILLARD,
3 nov—30 encoignure Vieille Levée et Bienville

JENKINS & TIGLER ont transporté leur magasin de la rue Royale au No.95 de la rue Commune. 4 nov

FOIN, MAIS, AVOINE, &c.&c.
LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a transporté son magasin au No. 75, rue Vieille Levée, entre St Louis et Toulouse, où il tiendra constamment une grande quantité de foin, paille, avoine &c, qu'il vendra à des prix modérés, pour du comptant.
5 nov—3m VICTOR WILTZ.

A VENDRE—1000 barils chaux de pierres, de Thomaston;
300 barils ciment hydraulique, 300 barils plâtre de Paris, 21 dito poussière de marbre
Orme à plâtrer en barriques, sacs et barils;
250 sacs sel. A vendre par
JOHN HAYMAN & Co,
4 nov—6m No. 11, Magasins rangée de la 3e Mté.

CHANGEMENT DE DOMICILE—P. F. DE GOURNAY, collecteur, a transporté son bureau du No. 17 au No 11, passage de la Bourse, entre St Louis et Conti, où il continuera à s'occuper du recouvrement de tous comptes, billets &c.
Il se chargera aussi des ventes de [illegible]. [illegible]

[illegible] A VENDRE
M[illegible]
4 nov—6 P. F. DE GOURNAY.

ON a besoin [illegible] d'une domestique sachant faire la cuisine [illegible]
S'adresser chez [illegible] & Co.
6 nov [illegible] Royale et Douane

ON demande un jeune garçon de dix à douze ans, sachant parler l'anglais, pour entrer dans un magasin de marchandises sèches.
7 nov S'adresser au bureau de cette feuille.

[illegible] DE PORTRAITS.
A. D. LEWIS prévient le public que son atelier est ouvert comme par le passé, rue Bourbon No. 69, entre Bienville et Canal, où pourront s'adresser également les personnes et les institutions qui désireraient prendre des leçons de peinture ou de dessin.
10 nov—1m

HUILE de baleine—200 gallons, épurée et non épurée, et d'hiver, à vendre par
J. W. STANTON & Co.
7 nov Enc. Magasins & Lafayette

BOUGIES de baleine de New Bedford de la manufacture de J. Howland Jnr. & Co, à vendre par quantités à la convenance des acheteurs, par
J. W. STANTON & Co,
7 nov Enc Magasins & Lafayette

MADERE—Seize pipes Madère, reçues par le brick sur de los Dos Peres, arrivé de Madère par la voie de la Mobile, à vendre par D. LANATA,
7 nov 9 et 10 Jefferson.

Calendrier du Jardinier pour 1846.
ENSEMENCER pendant le mois courant—Artichauts, Betteraves, Cellery, Chicorée, Cresson, Échalottes, Epinards, Moutarde de Windsor, Choux du Nord, (sous verre) Laitue, Mâche, Poireaux, Persil, Pois, de toutes espèces, Radis, Lentilles, Oignons, Oseille. A transplanter les choux de graines, les racines d'asperges, les fraises. Graines de jardinage fraîches, de qualités supérieures, à vendre par WM. DINN,
7 nov 31, Commune.

PERDU ou emporté par erreur du navire R. D. Shepherd, de Boston, six boîtes de bottes et souliers, marquées (Harrison & Cummings). Toute personne qui aura reçu les dites boîtes est priée de vouloir se mettre correspondre. JENKINS & TIGLER,
7 nov No. 95, rue de la Commune.

CHARBON—300 tonneaux charbon anglais, actuellement en débarquement du brick UNCAS, au bas de la place d'Afrique, à vendre en lots non moins de dix barils.
7 nov

VIN—120 caisses vin rouge, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
7 nov 20, rue de la Douane

COGNAC [illegible] qualité, [illegible] 1816 et de 1826, vieux Cognac, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
7 nov 20, rue de la Douane

EN débarquement du [illegible]
[illegible]

Mme MACE [illegible] dames, [illegible], à l'honneur d'annoncer [illegible] que son assortiment se compose [illegible] de goût pour la toilette.
N'ayant rien négligé pour l'élégance du choix des marchandises, elle espère obtenir à l'avenir la confiance et le bienveillant patronage.
Mlle Olympe, bien connue pour ses modes est chargée de la direction de l'atelier.
6 nov Mme MACE, 34 Chartres.

Mme AUTIER
Rue Bourbon, No. [illegible]
A l'honneur de prévenir les [illegible] et qu'elle les informe [illegible]
Elle continue comme par le passé de [illegible].

Mme. [illegible]
Rue Royale, No. [illegible]
A l'honneur de prévenir [illegible] de la [illegible] 5 du courant, ses modes et [illegible] offres en vente un joli assortiment de bal, quincaillerie [illegible] le propre [illegible] la vente que peut [illegible] des modes.

MAISON D[illegible]
Mme. [illegible] GUERIN
[illegible] l'ouverture de son [illegible] de modes, [illegible].
Mlle Guerin [illegible] continuer le [illegible] dont le goût, d'ailleurs, la prévient [illegible] le nouveau [illegible].
21 oct—6

25 PIANOS.
LES soussignés viennent de recevoir par [illegible] vingt cinq pianos de choix, des fabriques de Paris, tels que piano à queue, [illegible] grand format de sept octaves, et doivent en recevoir d'autres incessamment. M. Venant, connu en cette ville, les a fait fabriquer à [illegible] pour ce pays chez MM. Pleyel & Co, [illegible]. Ces pianos construits par [illegible] seront avec facilité tout ce qui [illegible] de [illegible] du climat et seront vendus à [illegible] des prix très modérés. Étant [illegible] la maison Pleyel, ils recevront [illegible] leur fabrique, afin de pouvoir offrir [illegible] au public.
Les habitans qui voudront bien [illegible] trouveront [illegible] avec soin [illegible] par le [illegible].
PERIER & [illegible]
Rue Royale, [illegible]
[illegible] pianos de la fabrique [illegible]
5 nov—6m

[illegible]
GUITARES et de CHANT. Les [illegible] l'honorable leur confiance [illegible], à l'encoignure des rues de [illegible]
2 nov—1m

[illegible]
Encoignure Royale [illegible]
NORMANDIN [illegible] un mois de Janvier prochain, à l'[illegible] que lundi 9 novembre il mettra en vente [illegible] chandises contenues dans son magasin [illegible] 25 au [illegible].
Il engage les personnes qui ont [illegible] générale, nouveautés, parfumeries, [illegible] articles de son commerce, [illegible] occasion, [illegible] d'un [illegible].
Il fera [illegible].
Il offre aux [illegible] assortiment d'[illegible] prix de facture [illegible].
Si quelqu'un désirait [illegible] trouvera [illegible].
Aussi.—A vendre, [illegible] tous les rapports.
Le tout au comptant. A partir de ce jour [illegible] fermé, et les personnes qui ont des comptes [illegible] 31 [illegible].
5 nov—10

AUGUSTE BARRAUD,
Coiffeur de Paris, [illegible]
Encoignure Royale et [illegible]
ARRIVANT de Paris avec un [illegible] dimanche, l'honneur de prévenir [illegible] que lundi, le cinq novembre, il [illegible] les personnes voudront bien l'[illegible] verront qu'aucun objet de [illegible] dans [illegible].
Très belles fleurs [illegible] pour chapeaux, en gros, ainsi qu'un grand assortiment de [illegible].

AVIS.—T. MINVIELLE prévient [illegible] transporté son magasin [illegible] Chartres, No. 66. [illegible] pour pantalons et gilets, [illegible] arrivages de France.
Les marchandises [illegible].
2 nov—6

LE [illegible] le navire Taglioni [illegible] Havre [illegible].
[illegible]

AU MAGASIN [illegible]
No. [illegible]
CORDEVIOLLE & LAC[illegible]
ONT l'honneur d'annoncer [illegible]
[illegible]

Pour Paletots.
Drap castor et pilote, noir; dito [illegible]; drap castor et [illegible].

Pour Pantalons.
Satin casimir noir [illegible] de mode; dito dito [illegible].
[illegible]

De. [illegible], Chirurgien [illegible]
TRAITE [illegible]
[illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LABATUT, MARISPE & Co, ont transporté [illegible] le No. 38, rue de [illegible] et [illegible] de Toulouse.
[illegible]